

Représentation du Personnel

Administration de la navigation aérienne
Luxembourg



**GUILDE LUXEMBOURGEOISE DES CONTRÔLEURS DE LA
CIRCULATION AÉRIENNE** Association sans but lucratif

Membre fondateur de l' IFATCA
Membre fondateur du projet MOSAIC
Membre de l'ATC-EUC

Aéroport de Luxembourg, le 08 mai 2017

Lettre ouverte au gouvernement du Grand-duché de Luxembourg

Monsieur le Premier Ministre

Mesdames les Ministres
Messieurs les Ministres

Madame la Secrétaire d'État
Messieurs les Secrétaires d'État

Quand la dissimulation de la vérité et l'insuffisance professionnelle deviennent la norme.

Monsieur le Premier Ministre,

Les soussignées associations professionnelles, la Représentation du Personnel de l'Administration de la Navigation Aérienne RPAA asbl et la Guilde Luxembourgeoise des Contrôleurs de la Circulation Aérienne GLCCA asbl, soutenues par les syndicats CGFP et OGBL, s'adressent à travers cette lettre ouverte au Gouvernement Luxembourgeois, comme suite au triste échec de la procédure de conciliation en date du jeudi 27 avril 2017, les opposant au Ministre du Développement Durable et des Infrastructures François Bausch.

Dans le cadre de cette procédure, le point crucial du litige consistait dans la décision aléatoire du Ministre d'avoir retiré les responsabilités d'exploitant d'aérodrome à l'Administration de la Navigation Aérienne ANA et de les avoir transférées vers la société commerciale lux-Airport SA sans dialogue social au préalable avec les représentations du personnel, en affirmant simplement à l'ouverture de la procédure de conciliation que ce serait lui, le Ministre, et personne d'autre qui en déciderait.

Nous tenons à souligner que l'importance du dossier de certification d'aérodrome avait déjà été reconnue par le gouvernement précédent au cours de la procédure de conciliation précédente qui s'est déroulée de 2011 à 2014. Les problèmes ayant été ressortis de la problématique autour de la coordination et de la gestion de l'aérodrome y avaient été résolus dans le sens que l'ANA avait été nommée comme exploitant d'aérodrome et un projet de loi à cet effet avait été soumis à la chambre des députés en vue de tenir compte des nouvelles attributions de l'ANA intitulé Administration de l'Aérodrome et de la Navigation Aérienne.

Assumer le pouvoir en tant que Ministre du Développement Durable et des Infrastructures, n'exclut pas l'alternative de faire appel au dialogue social avec la RPAA et la GLCCA.

Or, le Ministre a refusé jusqu'à ce jour toute réunion de travail et de concertation à ce sujet avec les associations respectives, plus grave encore, il a usurpé de la procédure de conciliation afin de

Représentation du Personnel

Administration de la navigation aérienne Luxembourg



GUILDE LUXEMBOURGEOISE DES CONTRÔLEURS DE LA CIRCULATION AERIEUNE

Association sans but lucratif

Membre fondateur de l' IFATCA

Membre fondateur du projet MOSAIC

Membre de l'ATC-EUC

promulguer unilatéralement sa décision déjà prise il y a six mois, ainsi le Ministre a choisi de remplacer la négociation par le diktat.

Comment Monsieur le Ministre du MDDI explique-t-il l'absence de cohérence entre sa décision de nommer l'administration publique ANA, il y a un peu plus de 24 mois, comme opérateur d'aérodrome, pour désigner maintenant la firme commerciale lux-Airport sa aux mêmes fonctions sur base d'un rapport intermédiaire «Liebert» rédigé à sa demande par l'autorité de supervision, la Direction de l'Aviation Civile DAC.

Un rapport dont Monsieur le Ministre sait parfaitement qu'il fût contesté officiellement par de nombreux responsables de la plate-forme aéroportuaire, étant donné que son but consistait uniquement à être favorable à lux-Airport au détriment de l'ANA. Ainsi, même toute rectification et contre-expertise de la part de l'ANA furent simplement ignorées.

A retenir également que des fonctionnaires de l'ANA impliqués directement dans la gestion technique et opérationnelle de l'exploitation de l'aérodrome n'ont même pas été audités par l'expert autrichien.

D'avantage plus grave encore, à la Chambre des Députés en date du 17 novembre 2016, le Ministre a affirmé que l'ANA réussirait la certification de l'aérodrome ; citation du Ministre: "...nët ob mir souguer d'Certificatioun à la limite géifen packen, dat ass net de Punkt, mä et ass awer wéi mir se packen, mir müssen jo awer oppassen mir kréien eng Note herno.." Comment se peut-il que le Ministre affirme que l'ANA réussirait sans aucun doute la certification et qu'il décide malgré tout de transférer la nomination d'exploitant d'aérodrome à la société commerciale lux-Airport, celle-ci n'ayant jamais été auditée en cette matière et ne disposant d'aucune structure définie à cet effet. À noter également que dans le cadre de la certification, non seulement le Ministre se réfère à une « note » qui n'existe pas mais que l'autorité compétente pour la certification ne pouvait pas attester dans la dernière réunion de conciliation la même confiance envers lux-Airport quant à la réussite de la certification dans les délais impartis.

Le Ministre a prouvé à travers ses discours l'année dernière d'être conscient à quel point la nomination d'exploitant d'aérodrome est primordial pour la pérennité de l'ANA, nous nous devons donc de soulever la question quelles sont les raisons réelles pour lesquelles il a décidé malgré tout de retirer les responsabilités d'exploitant d'aérodrome à sa propre administration?

Le Ministre n'avait-il pas affirmé en présence du personnel de l'ANA, lors d'une réunion dans le cadre de la coopération ANA-DFS l'année dernière, que la nomination d'opérateur de l'aérodrome serait un facteur crucial pour garantir la survie de l'ANA? Nous nous permettons de citer dans ce contexte la réponse du Ministre à la question parlementaire de monsieur le député David Wagner: " L'autre point principal de la stratégie développée par la direction de l'ANA vise à incorporer l'opérateur d'aérodrome en vue de garantir une sécurité globale des opérations d'aéronefs à l'aéroport et une pérennité de l'Administration pour le futur."

De telles pratiques sont inconcevables avec les valeurs qui devraient viser une hiérarchie politique responsable et ne contribuent qu'à une perte de crédibilité notable de cette dernière. De plus, elles mettent en péril la certification, elles sont néfastes à la pérennité de notre administration et compliquent sensiblement les procédures opérationnelles de cet aéroport qui se doit de garantir une sécurité aéronautique maximale.

Représentation du Personnel

Administration de la navigation aérienne Luxembourg



GUILDE LUXEMBOURGEOISE DES CONTRÔLEURS DE LA CIRCULATION AERIEENNE

Association sans but lucratif

Membre fondateur de l' IFATCA

Membre fondateur du projet MOSAIC

Membre de l'ATC-EUC

Le fait que les conseillers du Ministre au MDDI fassent également partie du conseil d'administration de la firme lux-Airport SA ne renforce certainement pas la confiance dans l'objectivité des décisions prises par le Ministre François Bausch.

L'argument «des difficultés du statut du fonctionnaire» quelque peu simpliste qui est repris abondamment depuis des décennies par le Ministre et ses confrères, n'est pas plus convaincant non plus. La décision de vouloir forcer l'administration des Ponts et Chaussées et l'ANA à devenir prestataire de services sous tutelle de lux-Airport SA nous paraît être non dénuée de risques et mérite réflexion dans le volet financier et légal.

De plus, le Ministre affirme qu'il veillerait à ce que des actions de lux-Airport ne soient pas vendues à des tiers. Or, il importe de retenir que ce fut justement le cas pour l'aéroport de Bruxelles qui actuellement n'appartient plus que pour 25 pour cents à l'État Belge!

Enfin, il nous semble malsain, lorsqu'un Ministre utilise abusivement son mandat pour s'occuper de pratiquer une sorte de « micro-management » au sein des administrations en proposant de façon systématique et en cachette des entrevues individuelles aux agents, ceci afin de semer la discorde et la zizanie entre les départements et les associations. La politique du Ministre devrait tâcher à convaincre par des arguments solides et objectifs qui tiennent la route, au lieu de chercher des failles dans les relations humaines de son soi-disant « adversaire ».

Les faits énumérés ci-dessus ne représentent qu'un échantillon des problèmes qui existent entre le MDDI et les associations ; ces associations professionnelles qui ne constituent pas les adversaires du Ministre, tout au contraire, elles l'encouragent aux décisions suivantes afin d'éviter dans les prochains mois tout mouvement de grève et afin de rétablir un climat de cohésion et de confiance autour des acteurs que le Ministre a divisé en favorisant la dissimulation de la vérité et en faisant preuve d'une insuffisance professionnelle inacceptable.

Au vu de l'importance de ce dossier risquant de mettre fin à la pérennité de l'ANA après 71 ans d'existence au sein de la fonction publique, nous vous sollicitons afin d'intervenir immédiatement et de rétablir cette situation insoutenable en restituant les fonctions d'exploitant d'aérodrome à l'Administration de la Navigation Aérienne et de pourvoir au financement y afférent de celle-ci, tout en étant conscient que les compétences et les expériences acquises par l'ANA constituent les éléments-clés pour la réussite de la certification de l'aéroport de Luxembourg en respectant dès à présent les revendications suivantes:

- Respect des accords de conciliation du 18 septembre 2014
- Preuves d'impartialité des décisions du Ministre
- Moyens légaux et financiers cohérents afin de pouvoir réaliser la certification et la mise en place de l'opérateur d'aérodrome par l'ANA
- Renouer et favoriser un dialogue avec les professionnels à l'aéroport
- Support honnête et transparent de ses services envers l'administration ANA

Représentation du Personnel

**Administration de la navigation aérienne
Luxembourg**



**GUILDE LUXEMBOURGEOISE DES CONTRÔLEURS DE LA
CIRCULATION AERIENNE** Association sans but lucratif

*Membre fondateur de l' IFATCA
Membre fondateur du projet MOSAIC
Membre de l'ATC-EUC*

- Décisions politiques rationnelles basées sur la sécurité aéronautique et sur des bases légales
- Cesser l'ingérence dans les services de l'administration de la navigation aérienne
- Informer la Chambre de Députés des suites de ce dossier devenu inutilement difficile et inviter les associations à y présenter leurs doléances et à participer à un débat constructif et transparent.

Veillez agréer, Monsieur le Premier Ministre, Mesdames, Messieurs, l'expression de notre plus haute considération.

Le président de la RPAA

Roland Reiser

Le président de la GLCCA

Christian Seidel

Copie:

Monsieur le Président de la Chambre des Députés Mars Di Bartolomeo